

## Information Presse

### Signature d'un accord de coopération entre le gouvernement gabonais et le FSC International

En septembre 2018, le Président de la République a décidé de fixer à 2022 la date limite pour que toutes les concessions soient certifiées FSC au Gabon. Prenant acte de cette décision historique, le FSC International souhaite coopérer avec le gouvernement pour la réalisation de cet objectif. Dans cette perspective, un accord de coopération sera signé entre le Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise, le Professeur Lee J. White, d'une part et le Directeur Général du FSC International, M. Kim Carstensen d'autre part.

#### Objet et domaines de coopération

**L'accord de coopération vise la promotion de la gestion durable des forêts gabonaises et l'amélioration de l'accès des bois et des produits de bois certifiés FSC issus du Gabon aux marchés de référence.**

Six principaux domaines de coopération sont identifiés.

1. Évaluation et amélioration continue du cadre politique, réglementaire et institutionnel de soutien à la gestion durable des forêts et à la certification forestière.

*Les parties collaboreront pour organiser des concertations multi-acteurs et intersectorielles et pour conduire des études susceptibles d'informer les efforts du gouvernement pour créer et maintenir un environnement porteur pour la certification FSC. Elles coopéreront dans le cadre du plaidoyer auprès des institutions internationales en faveur du soutien à l'objectif du Gabon de certifier toutes ses concessions forestières.*

2. Suivi et soutien des efforts des opérateurs forestiers et industriels.

*Sans préjudice de l'obligation de neutralité du FSC dans les démarches d'audits indépendants des opérateurs et du rôle régalien de l'administration de contrôle et de répression, les parties collaboreront pour suivre et soutenir les opérateurs forestiers et industriels en maintenant un cadre propice au dialogue constructif sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les opportunités d'accompagnement. Des initiatives pilotes de certification FSC des petits propriétaires et des forêts communautaires seront promues.*



3. Accroissement de l'information et de la participation des citoyens, des communautés locales, des médias, des agents publics et de la société civile à la gestion durable des forêts et à la certification forestière.

*Les parties travailleront à créer un soutien populaire à l'objectif de certification FSC en distribuant des supports didactiques, d'information ou de communication appropriés, en organisant des conférences et des ateliers et en soutenant la participation des acteurs-clé aux plateformes de concertation ou de décisions.*

4. Développement des marchés pour les produits forestiers certifiés.

*Les parties s'engagent à concevoir, à mettre en œuvre et à actualiser périodiquement une stratégie de communication et de promotion permettant de donner une plus grande visibilité aux efforts entrepris par le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour promouvoir une gestion durable des forêts et la certification forestière.*

5. Renforcement des capacités techniques des parties prenantes en matière de certification forestière.

*Les parties s'engagent à contribuer au développement d'une main d'œuvre nationale qualifiée pour la prise en charge de la gestion durable des forêts et de la certification FSC au moyen des ateliers de formation ciblant les jeunes professionnels, des journées d'information dans les institutions de formation pour susciter des vocations et le dialogue avec les institutions de formation sur l'offre d'emploi dans les segments d'activités concernés par la certification FSC.*

### **Modalités de planification, de mise en œuvre et de suivi**

Les parties mettront en place un comité conjoint pour la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions spécifiques ainsi que de leurs engagements respectifs. Présidé par le Ministre de tutelle, ce comité sera composé des responsables des départements administratifs et des agences concernés, des responsables du FSC ainsi que des représentants des détenteurs de certificats FSC, un porte-parole des membres gabonais du FSC International et du président du groupe d'élaboration de la norme FSC gabonaise.

Ce comité sera chargé (i) de définir les orientations stratégiques de la coopération, (ii) d'approuver, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des plans de travail décidés de commun accord, (iii) d'organiser le cas échéant des missions d'évaluation ou d'audits des programmes et projets conjoints et enfin (iv) de prendre toute initiative jugée utile pour faire face à d'éventuelles situations de crise médiatique susceptible d'affecter de manière indue la réputation et la crédibilité des résultats du Gabon en matière de gestion durable des forêts et de certification FSC.

----



*The Forest Stewardship Council® (FSC)* est une organisation indépendante non gouvernementale à but non lucratif créée pour encourager une gestion forestière écologiquement adaptée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts de la planète. Selon la vision de FSC, les forêts de la planète doivent répondre aux droits et besoins sociaux, écologiques et économiques de la génération actuelle, sans compromettre ceux des générations futures. Le FSC est présent sur les 5 continents et il y a près de 200 millions d'hectares de forêts certifiées FSC dans le monde. Le Bassin du Congo abrite près de 5 millions d'ha de forêts certifiées dont autour de 2 millions au Gabon.

Le **FSC** a été créée en 1993 un an après le Sommet de la Terre de Rio par la volonté d'un groupe d'entreprises, d'associations environnementales et de représentants des droits sociaux. Face au constat alarmant de la déforestation dans le monde, sa mission fondatrice est la promotion d'un système de certification indépendant et performant qui garantit une gestion responsable de tous les types de forêts (boréales, tropicales et tempérées).

Le **FSC** accrédite des organismes de certification indépendants qui audient les entreprises désireuses d'obtenir la certification **FSC** sur la base de critères et référentiels préétablis. Ces principes, critères et référentiels internationaux ont été adaptés pour la sous-région Bassin du Congo.

### Contact presse:

*Nathalie Bouville, Directrice Communication Afrique*

*[n.bouville@fsc.org](mailto:n.bouville@fsc.org) WhatsApp + 241 06 00 57 96*

*[www.fsc.org](http://www.fsc.org)*

*Facebook FSC Africa*

*Twitter @FSC-Africa*